



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

Convoqué le 7 juillet 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à Saint-Romain-Lachalm, le lundi 11 juillet 2022 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, MOULIN Christophe, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MASSARDIER Céline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MEYNET Isabelle a donné pouvoir à M. MOULIN Christophe.

Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à Mme MASSARDIER Céline.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

.....

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation procès-verbal
 - Affaires économiques : LINAMAR (Montfaucon) ; SEMAD de la Jeune Loire
 - Maisons de santé : maison de santé (Dunières)
 - Personnel : centre de loisirs (Riotord) ; centre de loisirs (St-Romain)
 - Informations : Décisions du Bureau, Décisions du Président, Arrêtés du Président,
 - Questions diverses
-

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (19 présents + 4 pouvoirs + 1 absent).

SECRETARE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Michel POINAS comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 (décision unanime).

1- AFFAIRES ECONOMIQUES

LINAMAR – ZA DE JACQUET (MONTFAUCON)

ATTRIBUTION DES TRAVAUX

M. le Président rappelle le projet d'extension de l'entreprise LINAMAR à Montfaucon, et précise son financement : 1 800 000 € pris en charge par LINAMAR (via une augmentation du loyer et de la durée du crédit-bail) et 200 000 € de subventions à trouver par la CCPM (Région : 100 000 € via l'extension de la ZA + Département : éventuellement 50 000 € au titre de l'immobilier d'entreprises que la CCPM devrait abonder pour le même montant).

M. JURY présente ensuite le résultat de l'attribution du marché de terrassement correspondant et précise que les deux offres reçues étaient très serrées.

M. le Président rappelle les critères de choix : prix : 40% - valeur technique : 60%.

M. JURY expose qu'après analyse, la commission propose de retenir l'offre la mieux-disante : entreprise SDRTP pour un montant de 419 758,07 € HT (après précisions des offres et négociation).

M. MOUNIER demande des précisions sur les terrassements relatifs à la plate-forme existante. M. le Président et M. JURY indiquent que cela concerne surtout le talus rocheux situé au nord du site.

M. DURIEUX trouve étonnant le niveau du montant de la remise accordée par SDRTP. M. le Président partage cet étonnement, mais précise qu'il est dans l'intérêt de la CCPM.

M. le Président affirme qu'il n'acceptera pas de plus-values sur ce chantier.

M. VALLAT demande si le talus rocheux était indiqué dans la consultation. M. JURY indique que oui.

M. VALLAT demande si l'on sait où l'évacuation des déblais sera faite. M. JURY indique qu'elle se fera chez SRPM qui le revalorisera.

M. G. PEYRARD constate que ces déblais sont importants et engendrent de gros coûts de transport.

M. GOUY indique qu'ils auraient pu servir pour le contournement poids-lourds de Montfaucon.

M. MOUNIER s'étonne que l'entreprise n'ait pas optimisé son prix dès la remise des offres.

M. JURY évoque que la seconde entreprise avait prévu d'enfouir les déblais sur un terrain à proximité.

M. POINAS rappelle que les entreprises ne travaillent pas à perte.

M. G. PEYRARD s'étonne que la CCPM n'ait reçu que deux offres.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché de terrassement correspondant à l'entreprise SDRTP aux conditions susmentionnées (unanimité).

DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Président présente le plan de financement relatif à l'extension de cette zone d'activités (financement régional mobilisable). Il précise qu'il y a de fortes chances qu'il n'y ait plus de subventions départementales dans ce cadre. La subvention régionale obtenue ira au financement du crédit-bail de LINAMAR.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement présenté concernant l'extension de la zone d'activités de Jacquet (unanimité).

SEMAD DE LA JEUNE LOIRE (YSSINGEAUX)

M. le Président présente le rapport annuel de la SEMAD (abattoir d'Yssingeaux). Il précise que le bénéfice de la structure est un peu plus élevé que prévu en raison de tonnages traités en hausse. Il évoque qu'en 2022 une baisse des tonnages est à venir en raison de travaux à réaliser au sein de l'équipement.

M. GRANGE demande combien de salariés compte la SEMAD. M. le Président indique qu'il y en a 19. Mme MASSARDIER constate que le nombre de tonnages de veaux a diminué.

M. le Président présente ensuite les travaux prévus par la SEMAD et financés dans le cadre du plan de relance (à hauteur de 40%, maximum légal) et par un emprunt d'équilibre. Il note que certaines activités sont structurellement déficitaires (ovins, cochons...). Il précise que la SEMAD a procédé à certains travaux pour le compte de la SOCABY (atelier de découpe privé) ; qui devrait à terme être intégrée dans la SEMAD lorsque l'activité de découpe sera équilibrée.

M. DURIEUX demande quelle est la place de cet abattoir par rapport aux deux autres présents dans le département. M. le Président indique que celui du Puy est plus récent (et qu'il va s'agrandir) et celui de Brioude va être totalement refait (7 millions d'euros de travaux).

M. le Président indique que la SEMAD a de la difficulté à trouver du personnel, ce qui conduit à une hausse des salaires. Il précise que la directrice de la SEMAD est très efficace.

Mme MASSARDIER se demande s'il n'y aurait pas des débouchés dans le cuir pour la SEMAD.

M. le Président expose qu'il n'est pas possible d'augmenter les prix de l'abattoir au risque de voir partir certains clients sur le Puy ; abattoir public dont le déficit est couvert par la Communauté d'Agglomération du Puy.

M. N. PEYRARD, utilisateur de la SEMAD, est content du service et du professionnalisme de la directrice.

Le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activités 2021 de la SEMAD de la Jeune Loire et n'émet aucune remarque particulière sur son contenu (unanimité).

2- MAISONS DE SANTE

MAISON DE SANTE (DUNIERES)

AVENANTS

M. JURY, Vice-Président, présente les derniers avenants à intervenir concernant ce chantier : MOULIN (lot 1), GAYTE (lot 4) et BRUNHES-JAMMES (lot 10). Il présente également le bilan global de l'opération.

M. G. PEYRARD indique qu'il faut déduire du DGD du lot 10 la participation non payée au compte prorata et de ne pas imputer les autres entreprises du marché.

M. le Président précise qu'il faut rajouter au bilan global de l'opération les honoraires. Il regrette que cette opération ait été assez peu subventionnée et rappelle que la Mairie de Dunières a pris en charge de son côté d'importants travaux liés au foncier et à la démolition. Il expose que deux emprunts ont été contractés pour financer ce projet. Il note qu'un litige a pu être réglé pour le lot serrurerie – métallerie.

Le Conseil Communautaire approuve les avenants présentés concernant ce projet (unanimité).

3- PERSONNEL

CENTRE DE LOISIRS (RIOTORD)

M. POINAS, Vice-Président, présente le projet de titulariser le directeur du centre de loisirs à Riotord vu sa réussite au concours d'ETAPS, et qu'en conséquence il conviendrait de créer un poste d'ETAPS (catégorie B) à compter du 1^{er} septembre 2022.

M. le Président indique qu'il travaille à hauteur de 30 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'ETAPS (catégorie B) à hauteur de 30 heures par semaine pour le centre de loisirs à Riotord à compter du 1^{er} septembre 2022 (unanimité).

CENTRE DE LOISIRS (ST-ROMAIN)

M. POINAS, Vice-Président, présente le projet de recrutement d'un contrat d'apprentissage au sein du centre de loisirs à St-Romain pour devenir le binôme du Directeur sur le volet périscolaire.

Mme MOUNIER demande si la CCPM touchera une aide de l'Etat. Il est indiqué que cela n'est pas certain, vu qu'il y a une différence de traitement de ce type de dossier entre le public et le privé. Un essai sera effectué avec cette future apprentie dans le courant de l'été dans le cadre d'un CDD.

Le Conseil Communautaire approuve le principe de recruter un contrat d'apprentissage au sein du centre de loisirs à St-Romain pour devenir le binôme du Directeur (unanimité).

4- INFORMATIONS

DECISIONS DU BUREAU

M. CIBERT, Vice-Président, fait part au Conseil Communautaire des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions :

- Désignation de Jean-Michel POINAS comme secrétaire de séance.
- Vente au Département de la Haute-Loire de deux délaissés de voirie à proximité de la ZA des Lardons à Raucoules (11 m² et 581 m²) à l'euro symbolique.
M. le Président indique que les cessions sur cette zone ont été retardées en raison du temps nécessaire pour faire établir le document d'arpentage définitif.
- Signature d'une convention de groupement de commandes avec la Mairie de Dunières concernant le projet d'aménagement d'un complexe sportif à Dunières (CCPM : piste d'athlétisme : 53% / Mairie : stade de football synthétique : 47%) – coordonnateur du groupement de commandes : Mairie de Dunières.
- Validation de la mise à disposition gratuite par la commune de Dunières du foncier aménagé pour la maison de santé à Dunières (3 986 m²).
M. le Président indique qu'il ne s'agit pas d'une acquisition par la CCPM mais d'une mise à disposition administrative.
- Attribution d'une aide financière au titre des voyages scolaires UNSS au Collège La Lionchère (Tence) : 152 € (athlétisme à Dreux) – 152 € (relais à Bourges)
- Attribution d'une aide financière au titre des voyages scolaires à l'école publique de Riotord : 108 € (visite de la grotte Chauvet)
- Attribution d'une aide financière au titre des voyages scolaires à l'école publique de St-Romain : 240 € (visite de la grotte Chauvet)

Le Conseil Communautaire prend note des décisions prises par le Bureau.

DECISIONS DU PRESIDENT

M. CIBERT, Vice-Président, fait part au Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions :

- Versement d'une aide financière au titre des voyages scolaires à l'Ensemble Scolaire Catholique d'Yssingeaux : 90 € (classe de neige à Flaine).
- Versement d'une aide financière au titre des voyages scolaires à l'Ensemble Scolaire Catholique d'Yssingeaux : 30 € (classe de neige).
- Augmentation du temps de travail de Cathy DEGAND au centre de loisirs à Montfaucon : + 2 heures (cantine mercredi, périscolaire mercredi soir et coordination pédagogique) -> nouveau temps de travail : 23 heures.
M. le Président indique que l'évolution du temps de travail de cet agent a été validée par son autre employeur (Mairie de Montfaucon).
- Augmentation du temps de travail de Marie-Christine EMONET à la crèche à Montfaucon : + 0.17 heures (ménage entrée 1 jour sur 2 en compensation du ménage fait par la Commune dans le local de la banque alimentaire) -> nouveau temps de travail : 30 heures.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions prises par le Président.

QUESTIONS DIVERSES

SAISON CULTURELLE 2022

M. CIBERT, Vice-Président, évoque qu'un récent concert à Clavas a fait salle comble (concert hors saison culturelle de la CCPM ; la CCPM ayant juste aidé à la communication). M. BERTHOLON (présent dans le public) indique qu'il s'agissait d'un concert de grande qualité et que la communication a été très efficace, et remercie la CCPM à ce propos.

M. CIBERT présente ensuite les prochains spectacles culturels sur la CCPM : récital, interfolk, concert... M. SANTY évoque que le récital à St-Bonnet risque de changer de date.

M. DURIEUX évoque que la technique du clavecin pour le concert est complexe à maîtriser.

M. N. PEYRARD demande quel est le budget de ce concert. M. CIBERT indique qu'il est d'environ 10 000 €.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

M. GRANGE demande des précisions sur l'aide accordée par la CCPM au collège de Tence dans le cadre des voyages scolaires. M. le Président indique que l'aide n'a été apportée qu'aux enfants de la CCPM de ce collège.

M. POINAS rappelle que l'aide va aux familles, et non pas à l'établissement.

M. le Président et M. DURIEUX exposent que l'école publique de Dunières va gagner une classe à la rentrée. M. SABY demande s'il est confirmé que les classes à Bas et à Craponne vont être fermées.

M. le Président indique que c'est probable.

M. MOULIN note que l'école publique à Dunières est passée de 68 élèves à 125 en quelques années, et que deux classes vont fermer dans le privé (une à l'école et une au collège).

Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

ETUDE SUR LE COMMERCE LOCAL

Il est exposé que la CCPM est en train de réaliser une étude sur le commerce local, prise en charge en grande partie par la Banque des Territoires. Le rendu de l'étude se fera la semaine prochaine.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

LA POSTE

M. DURIEUX, Vice-Président, expose que la nouvelle Agence Postale Communale à Dunières est devenue la première poste du Département et trouve affligeant que la Poste verse un forfait financier de compensation largement sous-estimé.

M. le Président confirme que la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (comprenant des élus) n'est pas entendue.

M. G. PEYRARD confirme que toutes les Agences Postales Communales ont vu leur chiffre d'affaires augmenter après la reprise du service par les Mairies.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

JEUNESSE

M. DURIEUX, Vice-Président, indique que le centre ados intercommunal va réaliser un tag sur les tribunes du stade à Dunières.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

IDENTITE TERRITORIALE

M. SANTY, Vice-Président, précise que cette étude vient d'être lancée avec des entretiens avec les Maires (accompagné éventuellement d'un adjoint), d'une semaine de présence sur le territoire en résidence.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

MARCHES DE PAYS (ST-ROMAIN)

M. N. PEYRARD indique que la fête du château est prévue le 22 juillet prochain.

M. POINAS souhaiterait que la CCPM communique sur les chants corses prévus dans ce cadre.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

GITE DE LA VOIE VERTE (DUNIERES)

M. MOULIN demande comment fonctionne LA LOKO (locataire de la CCPM dans cet équipement).

M. SANTY indique qu'un des deux associés est parti, qu'il jongle entre les deux équipements (INSOUCIANT et LOKO), et qu'il rencontre également des soucis de personnel. Des ajustements administratifs ont été mis en œuvre entre la CCPM et LA LOKO. Le gestionnaire est satisfait de son chiffre d'affaires 2021.

Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel POINAS,

